

Braderie d'Automne - Convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Commerçants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 10 mai 1999, a autorisé M. le Maire à passer des contrats avec un groupement d'associations de commerçants pour l'organisation d'animations commerciales au centre-ville.

La convention définissant ce partenariat a été signée le 11 mai 1999.

Le programme prévisionnel annexé à ladite convention prévoit l'organisation d'une braderie d'automne, dans les mêmes conditions que la braderie d'été mais sur une seule journée : le vendredi 29 octobre 1999.

Une subvention de 20 000 F sera allouée par la Ville pour cette manifestation (délibération du 10 mai 1999). Les prestations qui seront effectuées gracieusement par les services techniques à cette occasion ont été évaluées à 50 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer avec l'Union des Commerçants, organisatrice de cette manifestation, une convention d'occupation du domaine public incluant les mêmes rues et places que pour la braderie d'été, moyennant une redevance forfaitaire d'occupation de 30 000 F, soit la moitié des droits demandés pour la braderie d'été. Cette redevance sera encaissée sur l'imputation 92.91.7336.10500, qu'il convient d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant dès signature de la convention.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.